Nominations dans le Clergé

Par décision de Monseigneur l'Evêque ont été nommés :

Curé:

De Saint-Sylvain-d'Anjou, M. l'abbé Gabory Michel, précédemment vicaire à Saint-Laud.

Administrateur:

D'Epieds, M. l'abbé Réthoré Louis-Marie-René, précédemment administrateur du Plessis-Grammoire.

Aumônier:

Des Lycées de Saumur, M. l'abbé Bernard, précédemment vicaire à Saint-Joseph.

Vicaires:

A la Trinité, M. l'abbé Mauget Georges, précédemment vicaire à Durtal;

A Durtal, M. l'abbé Marchand Henri, précédemment professeur à Béhuard.

Vœux de Nouvel An à Monseigneur l'Évêque

A l'occasion de la nouvelle année, Monseigneur l'Evêque recevra les vœux du Clergé de la ville d'Angers à la Salle synodale le vendredi 5 janvier, à 11 heures. Ces vœux lui seront présentés par M. le chanoine Desgrez, curé de Saint-Antoine. A la Salle synodale, le samedi 6 janvier, à 16 h. 45, les vœux des religieuses ; à 18 heures, les vœux des Dirigeants de l'Action catholique et des Œuvres diocésaines.

Pour toutes ces réunions, l'entrée doit se faire par la cathédrale.

Messe de minuit dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier

Le Souverain Pontife ayant accordé aux Evêques, comme l'an passé, par décret de la Sacrée Congrégation Consistoriale, la faculté de permettre la célébration d'une messe de minuit, dans toutes les églises et chapelles, dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, Monseigneur l'Evêque autorise Messieurs les Curés et Aumôniers qui le désireront à jouir de cette faculté. Selon les prescriptions de la Sacrée Congrégation des Sacrements, cette messe unique ne pourra être célébrée que si, pendant deux heures, y compris la célébration de la messe, des prières sont adressées à Dieu et à la Bienheureuse Vierge Marie in caelum assumpta, selon les intentions du Souverain Pontife.

Les fidèles pourront communier s'ils sont à jeun depuis minuit.

Avis concernant la vigile de Noël

La vigile de Noël coïncidant cette année avec le dimanche, elle ne comporte ni jeûne ni abstinence conformément au droit canon (canon 1252, § 4).